

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 juillet 2020

N° P200900 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : SPM International Gerflor group
16 rue isabelle Eberhardt
31019 TOULOUSE
France

Marque commerciale : Main courante SPM anodisée et decowood.

Description sommaire :

Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'un aluminium tubulaire (1,5 mm) revêtu ou non de fil décor (0,2 mm);

Utilisation : Main courante.

Masse surfacique : (15700 ± 1600) g/m² (déterminée par le LNE)

Epaisseur : (2 ± 0.2) mm (déterminée par le LNE). Diamètre du tube (40.1 ± 0.4) mm (déterminée par le LNE).

Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P200900 - DEC/1 du 2 juillet 2020

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement : **M1** POSE LIBRE SUR TÔLE ALUMINIUM DE 2 mm d'ÉPAISSEUR

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P200900 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages.**

Trappes, le 2 juillet 2020



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Romuald GORJUP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 juillet 2020

N° P200900 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : SPM International Gerflor group

Date et référence de la commande : Commande n° 138535 du 05/03/2020 selon devis n° 2020/3134

Producteur : SPM International Gerflor group
16 rue isabelle Eberhardt
31019 TOULOUSE
France

Marque commerciale et référence : Main courante SPM anodisée et decowood.

Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'un aluminium tubulaire (1,5 mm) revêtue ou non de fil décor (0,2 mm);

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse surfacique : Non renseignée.

Epaisseur : 1,7 mm

Coloris : Divers

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse surfacique : (15700 ± 1600) g/m²

Epaisseur : (2 ± 0.2) mm (déterminée par le LNE). Diamètre du tube (40.1 ± 0.4) mm (déterminée par le LNE).

Coloris testé : Bois clair

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 10/03/2020

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5) \%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 12/03/2020

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

| | Éprouvette 1 8 Tubes mis bord à bord | Éprouvette 2 8 Tubes mis bord à bord | Éprouvette 3 8 Tubes mis bord à bord | Éprouvette 4 8 Tubes mis bord à bord | |
|---|--|--|--|--|-----------|
| Masse (g) | 1892,00 | 1892,40 | 1880,50 | 1879,50 | |
| Percement | Non | Non | Non | Non | |
| Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s) | – | – | – | – | |
| Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s) | – | – | – | – | |
| Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm) | – | – | – | – | |
| Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$ | – | – | – | – | Moyenne = |
| $Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0 |
| Chute de gouttes non enflammées | Non | Non | Non | Non | |
| Chute de gouttes enflammées | Non | Non | Non | Non | |

suite du rapport page suivante

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Les essais ont été réalisés avec calfeutrage des chants.

Trappes, le 2 juillet 2020



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.